

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents (titulaires et suppléants)	13
Membres votants + procurations	13
DÉLIBÉRATION N° 2026-016	

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF AVRIL A DIX HEURES,

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de l'hôtel de Ville de la Commune de Théoule-sur-Mer, 1 Place du Général Bertrand (06590), les membres du Comité syndical légalement convoqués le **17 avril 2026**, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

PRÉSENTS :

**Georges BOTELLA – Géraldine GRAMARD – Michel BOURDIN - Charles MARCHAND
Sylvie BLANC – Jacqueline PEREZ - Olivier CLEUZIQU – Julien AUGIER - Philippe
ELIE – Jean CAYRON – Pascale TESSONNEAU – Thierry MONDIÈRE - Mireille
ANILLO**

ABSENTS EXCUSÉS :

Catherine BRIE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Michel BOURDIN

.....*.....

OBJET : ANIMATION PIDAF ESTÉREL :
DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA RÉGION SUD –
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR L'ANNÉE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le règlement budgétaire et financier du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2008 approuvant le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) du Var,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 approuvant le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire d'assurer une mission d'animation du PIDAF Estérel,
- Que cette mission est portée en interne par le Syndicat depuis 2024.

EXPOSE :

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) est porteur de la compétence Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) et met en œuvre le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel. Le territoire couvert concerne les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Une étude d'extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens a été finalisée en 2025.

Dans ce cadre, une mission technique, dite d'animation, est portée en interne par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI et l'animation du PIDAF Estérel dont la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt afin de mettre en œuvre les actions programmées.

Le montant prévisionnel pour l'année 2026 s'élève à 30 000,00 € TTC.

Le Syndicat sollicite une aide auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2026 correspondant à 50% du montant TTC susmentionné soit 15 000,00 €.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE l'attribution d'une aide publique auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 15 000,00 € correspondant à 50% du montant total de l'opération s'élevant à 30 000,00 € TTC afin de réaliser la mission d'animation PIDAF 2026,

S'ENGAGE à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention,

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits afférents,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le Secrétaire de séance


Michel BOURDIN

Le Président


Georges BOTELLA

SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTIÈRE